

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1208

Renouvellement des conventions d'occupation temporaire de locaux scolaires dans 5 groupes scolaires de la Ville de Lyon, avec le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

2015/1208 - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX SCOLAIRES DANS 5 GROUPES SCOLAIRES DE LA VILLE DE LYON, AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation des activités scolaires, périscolaires et extra-scolaires, un partenariat avec l'Inspection Académique du Rhône, la Mission Educative et Médico-sociale de la Direction de l'Education et le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon est mené depuis plusieurs années afin de favoriser la pratique musicale et l'ouverture culturelle et artistique des enfants.

En effet, par ce partenariat aujourd'hui intégré dans le cadre du Projet Educatif de Territoire, des élèves des écoles de la Ville de Lyon bénéficient d'un enseignement artistique enseigné par les professeurs du Conservatoire à Rayonnement Régional. Pour effectuer ses activités, la Ville de Lyon met à disposition du Conservatoire des locaux dans 5 groupes scolaires de la ville, à savoir :

- l'école élémentaire Doisneau, située au 1 rue Sergent Blandan à Lyon 1^{er}, pour une surface de 570,24 m² ;
- l'école élémentaire Painlevé, située au 160-164 rue Pierre Corneille à Lyon 3^e, pour une surface de 489,86 m² ;
- l'école élémentaire Jean de La Fontaine, située au 8 place Camille Flammarion à Lyon 4^e, pour une surface de 791,63 m² ;
- l'école élémentaire Jean Rostand, située 94 rue Tronchet à Lyon 6^e, pour une surface de 844,16 m² ;
- l'école élémentaire Jean Giono, située au 14 rue Stéphane Coignet à Lyon 8^e, pour une surface de 502,26 m².

Le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional bénéficie par conventions de mise à disposition à titre gratuit d'un ensemble de locaux de 3 198,15 m² dans 5 groupes scolaires de la Ville. La valeur locative de cette occupation a été estimée à 158 673,57 €.

Les conditions de mise à disposition prennent en compte les restrictions d'usage qui s'imposent dans ces bâtiments pour raison de sécurité.

L'occupant aura à sa charge les dépenses de téléphone, de télécopie et de tout réseau câblé dont il souscrira les abonnements à son nom.

Concernant les fluides, la Ville prend en charge les dépenses d'eau, électricité, gaz et chauffage, qu'il s'agisse d'abonnements et de consommations.

Les conventions sont consenties pour une durée de 3 ans, du 31 août 2015 au 31 août 2018.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 8^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- Les conventions d'occupation temporaire à titre gratuit susvisées, établies entre la Ville de Lyon et le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, concernant les locaux situés dans les groupes scolaires Doisneau, Painlevé, Jean de La Fontaine, Jean Rostand et Jean Giono, sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA